

livres. Il y a là un petit écart dans les chiffres, mais il est très faible. Il s'agit de ventes effectuées de la façon régulière; ou toutes les ventes ont été faites de la façon régulière, mais il était entendu que le beurre vendu aux institutions comporterait un remboursement de 21c. la livre; par conséquent, bien que le prix fût de 61c. la livre, le prix net que les institutions ont payé n'était que de 40c. la livre. Depuis que le prix a fléchi à 56c. la livre, le prix net qu'elles paient est donc de 56c. moins le remboursement de 21c. Le contrat de vente conclu avec l'exportateur canadien en vue de lui faire accepter une quantité de beurre de 1954 égale à la quantité de beurre frais de 1955 qu'il vendait au cours mondial sur les marchés européens comportait un remboursement de 19c. Voilà la situation. Les institutions obtiennent un remboursement de 21c. à l'égard des quantités supplémentaires de beurre qu'elles achètent et elles continuent d'en acheter, car elles en font la demande. Elles l'achètent à raison de 56c., moins une ristourne de 21c.; le marché relatif à l'exportation a été conclu à raison de 56c. la livre moins une ristourne de 19c.

L'hon. M. Rowe: Le premier ministre a-t-il des chiffres qui indiqueraient combien de beurre a été vendu aux institutions?

Le très hon. M. St-Laurent: Oui. Au 30 juin, les institutions en avaient acheté 1,983,897½ livres.

M. Fraser (Peterborough): A 40c. la livre?

Le très hon. M. St-Laurent: Non; depuis le 29 avril elles en ont obtenu une certaine quantité à 56c. Je n'ai pas de ventilation indiquant combien elles en ont acheté avant le 30 avril, ni combien elles en ont acheté depuis. Afin d'obtenir des renseignements plus détaillés que la déclaration que je viens de formuler, les honorables députés aimeraient peut-être que je consigne au harsard d'aujourd'hui, après ma réponse orale, l'état que j'ai obtenu de l'Office de soutien des prix agricoles.

M. l'Orateur: Est-ce entendu?

Des voix: Entendu.

Le très hon. M. St-Laurent: Voici le document:

Office du soutien des prix agricoles
Compte du beurre de 1954, jusqu'au 30 juin 1955
Total des achats (58c. la livre, prix de base):
68,898,830½ livres.

Ventes
A 61c.—Ventes régulières de l'hiver, jusqu'au 29 avril 1955: 18,769,042½ livres.

A 56c.—Programme d'échange du printemps, du 1^{er} mai au 30 juin 1955: 9,290,222 livres (comprenant l'estimation de 448,728 livres en cours mais dont les détails n'étaient pas complets le 30 juin).

Total des ventes (complètes ou en cours) le 30 juin 1955: 28,059,264½ livres.

Inventaire estimatif du beurre de 1954, le 30 juin 1955: 40,839,566½ livres.

Note: l'Office a inclus les ventes régulières et en cours de façon à pourvoir aux remises fondées sur la présentation des documents appropriés, de la façon suivante:

1,983,897½ livres aux institutions canadiennes jusqu'au 30 juin, sur la base d'une remise de 21c. la livre.

314,832 livres à l'exportateur canadien, à la condition que le beurre non salé a été exporté sur la base d'une remise de 19c. la livre lorsque le marché est complété.

LE COMMERCE

VENTE DE PEaux ET DE CELLULOSE À LA POLOGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, à la suite de la discussion qui a eu lieu et de la question que j'ai posée hier ou avant-hier, je désire demander un renseignement au premier ministre. Peut-il nous dire maintenant où en sont les négociations en vue de la vente de peaux et de cellulose à la Pologne et si les arrangements sont semblables à ceux que l'on a pris à propos de la vente de blé?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je ne sais rien du tout à propos de négociations pour la vente de cellulose ou de peaux. C'est un point qui, dans un pays où règne la libre entreprise, est réglé entre les commerçants opérant sous le régime de la libre entreprise et les acheteurs. A notre connaissance, ils n'ont pas encore donné à entendre qu'il y aurait lieu d'accorder une assurance de crédits à l'égard des prix d'achat de ce qu'ils tentent de vendre sur ces marchés étrangers.

L'hon. M. Drew: Le premier ministre conviendra, je crois, qu'il ne s'agit pas là d'opérations de libre entreprise tant que le Gouvernement n'a pas donné l'autorisation appropriée, autorisation qui, de fait, a été pleinement expliquée à propos de l'affaire du blé. Je demande simplement s'il y a eu demande analogue d'un permis ou d'une autorisation, comme dans le cas du blé.

Le très hon. M. St-Laurent: Il n'y a pas eu de demande analogue. La transaction sur le blé a fait suite à une demande du représentant du gouvernement polonais qui voulait savoir s'il pouvait compter sur une police d'assurance de la Société d'assurance des crédits à l'exportation mais, jusqu'ici, il n'y a pas eu de demande de ce genre à l'égard de peaux ou de cellulose.